



## EDITO

Le 14 Novembre a été une journée d'action massive dans le secteur de la Santé-Action sociale. D'autres luttes, nombreuses, continuent à se construire sur des bases de revendications locales et professionnelles dans la métallurgie, le commerce, les organismes sociaux, l'énergie, la SNCF, les finances, les douanes, l'éducation nationale...

Le 23 Novembre, 150 000 manifestantes et manifestants ont marché partout en France (100 000 à Paris) dans le cadre d'une mobilisation féministe comme il n'y en avait pas eu depuis longtemps dans le pays.

Toutes ces actions nuisent-elles à la construction d'un rapport de force à la hauteur pour combattre le projet de réforme des retraites que veut nous imposer le pouvoir exécutif ? Évidemment non.

Comment ne pas faire le lien entre ces mobilisations, toutes fondées sur les préoccupations quotidiennes des salariés en termes de salaire, d'emploi, de conditions de travail en bonne santé et nos revendications sur la question des retraites ? De même, lutter et manifester contre les violences faites aux femmes, n'est ce pas aussi tenir compte de la nécessaire indépendance économique des femmes en gagnant l'égalité salariale Femme/Homme ce qui ajustera également le niveau des pensions entre elles et eux ?

Pour gagner, la CGT veut poser la question des ressources du financement des retraites autrement que par le prisme de l'allongement des périodes à cotiser, mais en prenant en compte l'exigence d'un niveau des cotisations salariales et patronales à la hauteur des besoins. Notre système de protection sociale a urgemment besoin qu'on lui réattribue les ressources qui lui ont été enlevées sous forme d'exonérations fiscales et sociales aux entreprises.

La lutte pour la défense et l'amélioration de notre système de retraite et au-delà tout notre système de protection sociale ne pourra gagner que si elle part des revendications propres des salariés.

C'est donc bien d'une CGT forte, organisée et qui reste au contact et à l'écoute de ses militants et des travailleurs dont nous avons besoin.

José GASPARD,  
Secrétaire Général de l'UD CGT 02

**Bonnes fêtes à tous !**

### AGENDA 2020

- Secrétariat régional le 21 janvier
- Stage école du spectateur second module du 22 au 24 janvier
- Secrétariat régional le 06 mars
- Journée d'étude régionale sur la formation professionnelle en mars (date à définir)

LE LIEN PICARD N° 37

Decembre  
2019

Journal trimestriel  
du Comité Régional CGT Picardie  
ISSN 2112-3802  
PRIX : 0,50 €  
N° CPPAP : 0721 S 08349  
Directrice de la publication :  
Frédérique LANDAS  
Imprimé par Polyservices - Beauvais



**RÉFORME DE  
L'ORGANISATION  
DE L'ÉTAT,  
UN ENJEU DE SOCIÉTÉ**

PAGES 2 ET 3

**QUALITÉ DE VIE  
SYNDICALE ET  
FORMATION**

PAGE 4

**INITIATIVE  
DU COLLECTIF  
HANDICAP**

PAGE 5

**LUTTES  
EN PICARDIE**

PAGES 6 ET 7

**ACTIVITÉS  
SOCIALES ET  
CULTURELLES**

PAGE 8

Pour nous joindre : **Comité régional CGT Picardie** - 39, rue Chabannes - 80000 AMIENS

Téléphone : 03 22 33 35 00 - E-mail : picardie@cgt.fr - <http://crpicardie.reference-syndicale.fr/> Comité régional CGT Picardie

## Réforme de l'organisation territoriale de l'État,

*Les Finances sont dans l'œil du cyclone avec l'adoption fin juillet de la réforme de la Fonction Publique. Dans la droite des quinquennats de Sarkozy et Hollande, Action publique 2022 s'inscrit dans le basculement de société au profit du Les agents des Finances Publiques, fonctionnaires d'État, DGFIP, DGCCRF, douanes, etc. sont mobilisés contre ces projets*

**Valérie Roussel,**

*Secrétaire départementale CGT Finances Publiques 80.*

**Frédéric LIEGAUX,**

*Secrétaire départemental de la CGT Finance Publiques 60.*

### Le Gouvernement propose de réformer la DGFIP (la Direction Générale des Finances Publiques), en quoi est-ce une mauvaise réforme ?

**VR :** La réforme de la DGFIP est le démantèlement pur et simple d'une administration. Les missions seront de plus en plus externalisées afin de permettre la réduction d'effectifs et ce, afin de réaliser des économies budgétaires sans tenir compte de l'humain en général.

**FL :** Cette réforme est mauvaise sur plusieurs points :

- Pour les agents : industrialisation du travail au profit de la qualité, mobilité forcée.
- Pour les collectivités locales qui n'auront plus la même qualité de conseil, car les futurs conseillers décideurs locaux ne seront pas forcements des anciens trésoriers.
- Pour les usagers qui devront s'armer de patience pour pouvoir nous rencontrer puisqu'à l'horizon 2022 il n'y aura plus que 5 points d'accueils dans l'Oise au lieu d'une trentaine actuellement.
- Enfin un démantèlement de la DGFIP par le biais d'externalisation de nos missions vers le privé.

### Ce projet est vendu comme un renforcement du service public de proximité. La CGT dénonce un leurre, pourquoi ?

**VR :** Le gouvernement veut tromper l'opinion publique et les agents en affichant davantage de points de contacts, mais en oubliant de préciser qu'il s'agira d'un service public "low-cost " assuré par des agents qui ne pourront pas être issus de la DGFIP, voire n'être pas des fonctionnaires. La réalité est une diminution générale des services de proximité de pleine compétence de plus de 50 %.

**FL :** Ce projet repose sur la création de multiples Maisons France Services (MFS), malheureusement ces MFS seront des coquilles vides avec des amplitudes d'ouverture au public très inférieures aux amplitudes actuelles.

### La création des Maisons France Services (MFS) n'est-elle pas une réponse au besoin des usagers ?

**VR :** Elle peut être une réponse, si ces créations viennent effectivement renforcer la structure existante, mais les MFS (rebaptisées EFS "Espace France Service", phonétiquement c'est plus sérieux ?) sont censées remplacer les

trésoreries qui remplissaient un ensemble de missions, dont celle essentielle de guichet de proximité.

Les MFS sont conçues pour se substituer aux services d'accueil des différentes administrations (homologation "qualité " préfectorale). Elles seront animées par un ou deux agents "super polyvalents" France Services (sans aucune obligation statutaire). Les MFS sont de véritables fourre-tout: dépôt de déclarations et de réclamations, prises de rendez vous, réponses aux demandes en matière de "formation, emploi et retraite", "prévention santé", "état civil et famille", "justice " "budget" ...

**FL :** La création des MFS ne répondra pas au besoin des usagers. En effet dans ces structures il n'y aura pas d'agents de la DGFIP, ce ne sera que des contractuels plus ou moins formés qui orienteront les demandes aux services concernés.

### Où en sont les fermetures de trésorerie en Picardie ?

**VR :** À ce jour, pour la Somme, aucune fermeture prévue au 31 décembre 2019 (élections obligent) mais 18 trésoreries sont sur la sellette.

**FL :** Dans l'Oise, deux trésoreries devraient fermer au 1er janvier 2020 (Clermont et Auneuil), à terme il n'y aura plus de trésoreries dans l'Oise.

### Quelles propositions porte la CGT pour un service public des « Finances » efficace ?

**VR :** La CGT Finances publiques demande le retrait pur et simple du plan Darmanin.

Elle demande la consolidation et le développement de notre réseau de services de pleine compétence, de l'ensemble de nos missions au sein de la DGFIP.

Elle demande l'arrêt des suppressions d'emplois et revendique des embauches de fonctionnaires titulaires (le statut des fonctionnaires est destiné avant tout à protéger les citoyens).

**FL :** La CGT Finance publique revendique

- L'égalité de traitement entre citoyen.
- La reprise en main de nos missions au lieu de les externaliser.
- Le maintien de la séparation des ordonnateurs et des comptables
- Une fiscalité plus juste en taxant plus le patrimoine que le travail.
- Le maintien voire le renforcement d'un réseau de proximité...



## un enjeu de société.

*ligne de la Révision Générale des Politiques Publiques et la Modernisation de l'Action Publiques mises en œuvre sous capital et de la finance.*

*et ces restructurations : illustration sur ce qui se passe en Picardie avec les regards croisés de 3 syndicalistes.*

**David Lecocq, parmi ses nombreux mandats : secrétaire général de la CGT USPATMI (CGT Préfectures), membre de la CE de l'UD CGT de l'Aisne et secrétaire général du syndicat CGT de la préfecture de l'Aisne.**

**La CGT exprime de nombreuses craintes quant aux projets de réforme de l'administration territoriale de l'Etat. La plus grande crainte n'est-elle pas de voir s'instaurer un « super Préfet de région » Peux-tu nous en dire plus ?**

D'ores et déjà, la CGT constate que le Préfet de région est un « super Préfet de région ». La problématique réelle est la démocratie au sein de l'exécutif. Ainsi, dans les années 80 un préfet de département était un haut fonctionnaire représentant le gouvernement et chargé de coordonner l'action publique de l'État.

Aujourd'hui un préfet convoque ses directeurs départementaux et leur donne des ordres. Si le Préfet prend une mauvaise décision, est-ce qu'il dispose d'un contre-pouvoir réel de ses pairs ? Ou est-ce qu'on va le laisser aller jusqu'au bout par crainte de sanctions ?

**Dans une note la CGT parle beaucoup de l'intérêt général. Pour toi les réformes voulues se préoccupent-elles de l'intérêt général ?**

L'intérêt général est un concept philosophique qui laisse entendre que les gouvernements et les parlementaires vont édicter les lois permettant de préserver les populations les plus vulnérables. Mais, même si les lois sont vertueuses, il faut que l'Exécutif ait les moyens de mettre en œuvre ces dernières. Donc, oui à l'intérêt général, mais pour ce faire, il faut qu'une loi puisse être appliquée avec les moyens qui lui correspondent. Un hôpital public qui nécessite 300 fonctionnaires et à qui on attribue que 200 fonctionnaires, eh bien c'est une mission d'intérêt général, mais elle est sabotée par le gouvernement et va favoriser la clinique d'à côté. Il en va de même pour les impôts, l'inspection du travail, la police de l'eau, la chasse, etc.

**Le réseau des Maisons France Services, en quoi est-ce une illusion ?**

Ces maisons constitueront un point d'accès au numérique avec des fonctionnaires et des précaires qui devront répondre à toutes les questions des usagers. Dans les faits, les agents appelleront des collègues à eux pour obtenir une réponse technique. Ces agents n'auront aucune technicité.

Alors que pour revenir sur les années 80, un usager avait un problème fiscal, il allait en trésorerie de son village ; un problème de carte grise, il allait à la préfecture ou en sous-préfecture ; un problème de permis de construire, il allait à l'unité de la DDE, etc. Bref, l'usager savait où aller et pour quoi faire. Désormais, tout est numérisé ; les agents sont coupés du public et donc on va mettre des agents « à porté d'engueulade » comme le dit Macron pour permettre aux usagers de râler. En fait ils iront sur l'ordinateur mis à leur disposition. Cela déshumanise les relations.

**À terme, toutes les directions départementales vont être regroupées, mutualisées, que craint la CGT sur ces fusions ?**

Mutualiser est un terme mis en avant par les technocrates pour nous faire croire que tout le monde tirera un bénéfice de tout cela. Mais il s'agit bien de fusion.

Le schéma est simple : on réduit les effectifs, puis la structure administrative ne fonctionne plus car il n'y a plus assez d'agents pour la faire tourner (il faut bien prendre des congés). La charge de travail, elle, ne varie pas, ou même elle augmente à chaque fois qu'une nouvelle loi introduit une nouvelle politique publique. Par exemple, on réduit les effectifs aux impôts, mais il faut des fonctionnaires pour traiter les dossiers du CICE. Donc, les technocrates décident de regroupement de services pour les rendre à nouveau opérationnels. Pour cela, on ferme les petites structures et on met tout le monde au « siège ». Mais les effectifs continuent de réduire et donc on fusionne une DDE et DDAF (agriculture) pour faire une DDT ou DDTM s'il y a la mer. Depuis 12 ans, c'est le même canevas, chaque réduction entraîne ses problèmes qui sont résolus par des fusions de service et un abandon des territoires.

A terme, il n'y aura plus qu'une préfecture qui aura l'air d'une cité administrative mais avec peu d'agents et peu de moyens financiers. Ce sera la victoire des libéraux qui veulent la suppression de l'État. Les usagers seront perdus, auront un sentiment d'abandon.

## “ un abandon des territoires. ”

**Précisions que tu souhaites apporter**

Aucun combat n'est jamais perdu. Les agents ont du mal à se mobiliser, mais pendant le temps de ces réformes, le gel du point d'indice a paupérisé les plus bas salaires de la fonction publique. Désormais, le ras le bol commence à rétablir le dialogue entre les syndicats et le personnel, entre la CGT et le personnel. La crise est folle, dure, meurtrière parfois avec le sentiment que le suicide devient de plus en plus courant. Il faut que la CGT mobilise cette rancune pour en faire une action de fierté des collègues, rien que pour leur offrir une alternative au suicide ou aux addictions. Lutter permet de rester digne. La CGT, par ses formations, son patrimoine et son engagement peut alors faire d'un collègue désœuvré un syndicaliste engagé et passionné. Et c'est ainsi que nous pouvons renouer avec l'utopie de la grève générale. Il y a des tensions que l'administration ne souhaite pas voir se concrétiser et c'est ici que la revendication bien placée peut mobiliser les collègues et faire craquer cette politique d'austérité.



## Une journée d'étude sur la réforme des retraites

Le 30 octobre dernier se tenait à Montdidier, au centre des 3 Doms, cette journée à l'initiative du Comité Régional CGT Picardie.



Environ une soixantaine de camarades ont échangé avec Pierre-Yves Chenu sur la question cruciale de la réforme, aux conséquences dramatiques pour les retraités, si elle était appliquée.

Pour Pierre-Yves : « ce n'est pas une réforme de plus mais la fin des 42 régimes, un soi-disant projet universel ». Première conséquence : la fin du système de solidarité qui prévalait jusqu'à présent. Le projet remet en cause le fondement même de notre contrat social. La CGT exige des pensions de haut niveau dans un système par répartition renforcé et financé.

En septembre déjà plus de 150.000 personnes manifestaient partout en France pour l'emploi, l'augmentation des salaires, plus de services publics et un régime de retraite par répartition solidaire et intergénérationnel. Ces revendications sont légitimes car elles répondent aux besoins de financement nécessaires pour améliorer notre système de retraite reconnu comme un des meilleurs au monde.

## Les 20 et 21 novembre se tenait le comité général de l'UD CGT de la Somme

Pendant ces deux jours, une centaine de délégués ont abordé : l'actualité revendicative, avec notamment l'appel pour le 5 décembre, la convergence des luttes etc. Le premier jour, Philippe Martinez a assisté au débat, et s'est exprimé à la tribune pour réaffirmer la nécessaire « construction du



tous ensemble ». Un point important fût le débat sur les Unions Locales et leur périmètre. Le deuxième jour était consacré au renforcement des collectifs de l'UD, et à l'élection des nouveaux membres de la Commission Exécutive. A l'issue de ce comité, les camarades sont partis gonflés à bloc pour les combats futurs !

## Les résultats des élections CSE

### Pôle Emploi Hauts-de-France

La CGT obtient 5 postes sur les 28 du CSE, elle est la troisième organisation syndicale avec 16.8% des voix, une progression de 5 points.

## LE DROIT DES COMITÉS SOCIAUX ET ÉCONOMIQUES ET DES COMITÉS DE GROUPE



### L'OUVRAGE DE RÉFÉRENCE

À jour des ordonnances de 2017 ratifiées en 2018

### Tout ce qui a changé

Cette 14<sup>e</sup> édition prend en compte toutes les nouvelles dispositions relatives au comité social et économique (CSE) — mise en place, fonctionnement, attributions — mais aussi celles applicables aux comités d'entreprise encore en cours de mandat et qui continuent de fonctionner selon les règles en vigueur avant les ordonnances.

### Bien négocier le passage au CSE

La mise en place des CSE, leur fonctionnement et leurs attributions relèvent désormais en priorité des accords d'entreprise. Cet ouvrage est l'outil indispensable pour les élus et mandataires qui souhaitent maîtriser la législation et la jurisprudence afin de négocier au mieux la mise en place des CSE.

NOUVELLE ÉDITION

## Bon de commande Le droit des CSE et des comités de groupe

Adresse d'expédition (Écrire en lettres capitales - Mercor)

Syndicat/Société (Si nécessaire à l'expédition) \_\_\_\_\_  
 Madame  Monsieur  
 Nom\* \_\_\_\_\_  
 Prénom\* \_\_\_\_\_  
 N°\* \_\_\_\_\_ Rue\* \_\_\_\_\_  
 Code postal\* \_\_\_\_\_ Ville\* \_\_\_\_\_ Tél. \_\_\_\_\_  
 Fédération ou branche professionnelle \_\_\_\_\_  
 Courrier\* \_\_\_\_\_ UD \_\_\_\_\_

Ref.	Désignation	Prix unitaire	Quantité	MONTANT TOTAL
01781267	Le droit des CSE	122,00 €		
FRAIS DE PORT*				
MONTANT TOTAL DE LA COMMANDE				

Également disponible sur [nvoboutique.fr](http://nvoboutique.fr)

Frais de port :  
 • de 1 à 3 exemplaires 12 €  
 • de 4 à 7 exemplaires 17 €  
 • de 8 à 10 exemplaires 22 €  
 Au-delà, nous consulter

N° chèque (à l'ordre de La Vie Ouvrière) \_\_\_\_\_  
 Banque \_\_\_\_\_

code origine : EMAL



## Le Comité Régional CGT Picardie se mobilise pour une grande cause : celle du handicap et des personnes handicapées.

**En novembre a eu lieu la Semaine Européenne de l'Emploi Des Personnes Handicapées. A cette occasion, la Confédération Générale du Travail a décidé, au travers de son collectif handicap, de lancer sa première initiative au siège de la CGT. Les Unions Départementales de Picardie y ont participé.**

Sous le slogan « le handicap, le regarder, c'est lui accorder une place », la CGT a décidé de sensibiliser le plus grand nombre afin de dépasser les peurs et les craintes mais aussi de mieux accompagner et aider toutes celles et ceux qui y sont confrontés.

Nous allons en Picardie livrer une véritable bataille dans les semaines et les mois à venir pour qu'enfin une autre politique d'insertion et de maintien des personnes en situation de handicap dans le milieu professionnel voit le jour !

Pour y parvenir, nous devons mettre tout en œuvre pour que leurs conditions de vie et de travail ainsi que celles de leurs aidants soient considérées et améliorées. De manière générale, nous proposons de distinguer et de nous attacher aux différents types de handicaps pour répondre au mieux aux besoins et trouver des compensations nécessaires. Nous poursuivrons les actions amorcées depuis plusieurs années dans la CGT qui consistent à garantir un maintien dans l'emploi des personnes déclarées en inaptitude et éviter les licenciements.

**Nous allons en Picardie continuer d'aller à la rencontre des militants et syndiqués CGT pour parler du handicap et proposer des formations syndicales sur le sujet.** Nous bataillerons pour mettre en place une véritable procédure employeur, Instances Représentatives du Personnel, médecine du travail, Cap emploi afin de travailler de concert et de trouver les solutions les plus adaptées.

Mener une politique de maintien de l'emploi des personnes souffrant de handicaps est un incontournable mais il n'en reste pas moins que nous devons ouvrir le champ de notre action à l'insertion des jeunes handicapés. Se pose alors la question de la formation. Il est, en effet, fondamental et urgent de répondre à un réel besoin des familles sur le sujet. Le système d'accompagnement est, encore aujourd'hui, très largement perfectible. Partir des différents types de handicap et de leur degré revient à travailler plus efficacement sur le futur projet professionnel du jeune. Aujourd'hui encore, force est de constater que les enfants, les adolescents et leurs aidants sont confrontés à des difficultés abyssales. Même si la loi de Février 2005 a apporté un certain nombre d'obligations dans les domaines de l'accueil, de la scolarité ou des compensations etc. Il n'en reste pas moins que les moyens financiers n'ont pas été à la hauteur des enjeux. Les gouvernements successifs ne sont jamais parvenus à trouver des solutions concrètes pour permettre à tous de trouver leur place dans la société. Jusqu'à présent, les solutions

les moins coûteuses ont prévalu dans les orientations et les mesures prises. **Aujourd'hui encore, le gouvernement Macron ne répond que de façon édulcorée aux besoins des personnes handicapées sans mener une véritable politique du handicap !**

Même si la loi de 2005 est censée favoriser l'inclusion, il n'en reste pas moins que les moyens manquent et les enseignants ne sont pas formés pour accueillir les enfants. Il faudrait plus d'AESH (accompagnants des élèves en situation de handicap) dans les écoles ou les centres de formation professionnelle. Le problème aujourd'hui est que trop peu d'AESH sont recrutés et quand ils le sont, ils accompagnent des jeunes dans les établissements dépendant uniquement de l'éducation nationale ! ». **C'est un véritable parcours du combattant pour les familles et les aidants.**

Beaucoup sont ceux qui sont contraints d'abandonner leur emploi pour s'occuper de leur enfant car ils se retrouvent à un moment de leur vie seuls et sans réponse. Face aux difficultés de ces familles, beaucoup d'associations s'organisent pour trouver des solutions et les accompagner. L'Association Ambroise Croizat, dont le siège est situé sur Paris, fait partie de celles qui cherchent des solutions concrètes pour les personnes porteuses de handicaps. Pour ce type de structures, l'insertion professionnelle des personnes handicapées pose un double défi. Il faut à la fois travailler sur le maintien dans l'emploi des personnes dont le handicap a été provoqué dans et par le travail tout en intégrant un autre volet qui consiste à amener les jeunes à s'insérer dans le milieu professionnel. La boucle ne pourrait être bouclée si nous nous limitons à travailler sur les deux versants que sont l'insertion et le maintien des personnes en situation de handicap dans le milieu du travail. Parler du handicap sans parler des aidants, c'est sans aucun doute oublier un maillon de la chaîne. Les aidants sont ceux qui sont bien souvent dans l'ombre et qui pourtant demandent bien des attentions. Accompagner, aider, porter, soigner, ne sont pas de vains mots. Les aidants doivent avoir le droit à une reconnaissance et nous devons engager un travail de fond sur ce sujet **pour parvenir à faire reconnaître un véritable statut de l'aidant.**

En 2020, le Comité Régional CGT de Picardie organisera des stages et des journées d'étude. C'est donc bien une volonté de notre organisation de travailler sur le handicap, d'informer et d'accompagner les camarades qui ont besoin d'être sensibilisé sur le sujet. Dans le cadre de notre campagne pour une Sécurité sociale intégrale, d'autres journées d'études seront impulsées qui mettront bien naturellement les problématiques du handicap au cœur de ces initiatives.

**Le handicap, le regarder en face, c'est lui accorder une place !**



# Le pouvoir exécutif contre l'inspection du travail et les représentants syndicaux.

*Dans un climat d'incertitude quant à l'indépendance de l'inspection du travail dans la future réforme d'organisation territoriale de l'État, qui va placer les agents de contrôle au sein de directions départementales interministérielles (DDI) aux mains des préfets courant 2020 (voir article p3), les preuves du mépris du pouvoir exécutif à leur encontre et à celle des travailleurs, notamment élus et mandatés CGT, se multiplient. À l'heure où nous avons plus que jamais besoin d'un service public efficace et fiable, il est scandaleux de constater que les agents de l'inspection du travail font aujourd'hui face à une hiérarchie prête aux pires compromis avec ceux qui s'affranchissent des règles !*

S'agissant de licenciements de salariés protégés, notamment étiquetés CGT, historiquement il y a toujours eu des dossiers « fléchés » par le ministère du travail.

Mais depuis quelques temps, notamment depuis l'affaire de la "chemise arrachée" à Air France, et plus récemment depuis l'arrivée de Muriel PENICAUD à la tête du ministère du travail (Muriel PENICAUD, la « DRH DANONE » qui réalisait en 2013 une juteuse plus-value boursière d'1,13 million d'euros en plein plan social alors qu'elle était aux manettes), **nous assistons, entre autres, à une systématisation des décisions d'inspecteurs.trices casé.e.s, et ce sur des fondements juridiques ahurissants.**

Les exemples de ces licenciements dans un premier temps refusés par l'Inspection du travail mais finalement autorisés par la ministre à l'issue d'un recours hiérarchique ne manquent pas, passant de cas individuels où l'acharnement est de mise (récemment, Alice Gorlier chez Ondulys à Saint-Quentin contre 3 avis de l'inspection du travail) jusqu'aux licenciements collectifs très médiatisés (les salariés protégés de Whirlpool Amiens où le motif économique a été refusé par l'inspection du travail lors de l'enquête initiale, confirmé par la contre-enquête, mais finalement accepté par la ministre du travail sur un fondement juridique totalement vide).

Mais le pouvoir en place ne s'arrête pas à ces seules décisions administratives, menant une politique frontale à l'encontre de ses propres agents :

- Réformes destructrices des collectifs de travail et du sens du métier : réformes SAPIN/REBSAMEN depuis 2013-2014 tou-

jours en cours, humiliation des contrôleur-euses du travail avec la suppression de leur corps, occasionnant suppressions de postes, surcharges de travail jamais connues à ce point, courses aux chiffres bidons, et leur lot de souffrances et de suicides;

- Collusions d'intérêts entre hiérarchies locales et grands groupes industriels, protégés à tous les niveaux à l'encontre d'agents de contrôle et de travailleurs lanceurs d'alerte (Affaire TEFAL) ;
- Multiplication des cas de « chasse aux sorcières » contre des agents de contrôle militants cégétistes ou sudistes, par exemple victimes de sanctions pour manquements au « devoir de réserve » ;

Dans le contexte de remise en cause de tous les acquis du Conseil National de la Résistance, tout cela n'arrive bien évidemment pas par hasard et c'est bien toute l'inspection du travail, l'un des derniers remparts pour la défense des droits des travailleurs, qui est violemment attaquée ces derniers mois par l'exécutif et sa propre hiérarchie. S'il était en effet utile de le rappeler, l'inspection du travail n'existe pas pour réguler la concurrence mais bien pour faire appliquer l'ordre public social, garant d'un minimum de protection sociale !

Or, très clairement, la rupture entre une hiérarchie technocratique « hors sol » et les agents de contrôle est très largement consommée ; **c'est même une véritable entreprise de démolition en règle qui a lieu aujourd'hui au sein de ce ministère que la CGT dénonce et à l'encontre de laquelle elle entend s'opposer de toutes ses forces !**

6

## Deux exemples concrets en Picardie ces derniers mois

*Témoignage de Christophe Gambin, secrétaire général de l'Union locale du bassin Creillois qui revient sur son parcours de syndicaliste et l'acharnement anti syndical dont il a fait l'objet jusqu'à son licenciement récent.*

**Toutes vérités ne sont pas bonnes à dire !!! Si si !!**

Mon parcours a débuté en 2009 comme animateur spécialisé en EPHAD à la Résidence les Lys appartenant à un groupe financier Domusvi regroupant plusieurs centaines de résidences pour personnes âgées dans de multiples pays. Après deux années de présence dans l'entreprise, nous avons subi deux rachats que je nommerai « fictifs ou virtuels », une dégradation exponentielle des conditions de



travail et le constat de ne plus pouvoir assurer une prise en charge correct des résidents.

J'ai décidé de m'investir pour la défense du personnel et me présente donc aux élections des représentants du personnel en 2012. Élu sans étiquette, et agissant immédiatement en dénonçant les dérives du groupe quant au respect des conditions de travail et la réelle reconnaissance de la pénibilité du travail, j'ai immédiatement été intimidé. Compte tenu des réactions de la direction, j'ai décidé de prendre contact avec la CGT et adhéré auprès de l'union locale du bassin creillois en 2014.

Maintenant syndiqué, les brimades et intimidations continuent. En 2016, à nouveau élu cette fois sous étiquette CGT avec une équipe de syndiqués, je suis désigné DS. Au delà des conditions de travail, j'alerte ma direction, lors des NAO, sur une suspicion d'utilisation des dotations des instances publiques (ARS, Région, Département) à des financements, investissements autres que ceux prévus initialement et destinés à l'amélioration des conditions de travail et l'amélioration de la prise en charge des résidents. En clair une suspicion d'utilisation de fonds publics à des fins d'investissement privés, ce qui signifie un détournement de fonds public.

Ma première erreur est d'avoir sous estimé l'importance de cette révélation. L'année 2017 fût le début d'une démarche systématique pour me démotiver, me déstabiliser, m'intimider. Tout d'abord mis au placard et écarté pendant plusieurs mois, on a cherché à me pousser à la faute, utilisant également le harcèlement et la tentative de déstabilisation psychologique. Mon employeur n'arrivant pas à ses fins, engage en septembre 2017 une procédure de licenciement pour « défaut de loyauté ».

L'inspection du travail, après quelques mois d'enquête, refuse le licenciement en signalant le non fondé des faits reprochés. L'em-

ployeur exerce son recours auprès de la Direction du travail où là encore, après quelques semaines la demande est refusée faute de griefs réels et sérieux. Dans le même temps, en juin 2018, je suis élu secrétaire général de l'union locale du bassin Creillois en remplacement de Marie-France Simon.

En septembre 2018, convoqué par la Direction afin de faire mon entretien individuel annuel, procéder à mon évaluation et à la présentation de mes objectifs 2019, la Direction me précise que l'affaire est close et qu'aucune autre procédure ne serait entamée et qu'il fallait donc passer l'éponge et aller de l'avant.

Mais ma seconde erreur, fût de confirmer à mon employeur que d'une part je ne lâcherai rien et que d'autre part je ne partirai pas. Quelques semaines plus tard, précisément 3 mois et 7 jours après la décision de la direction du travail, je suis convoqué à 17h50 afin de me signifier mon licenciement immédiat par avis favorable du Ministre du Travail (décision en dehors des délais légaux). Après 24h plutôt houleuses puisque refusant de quitter l'établissement dans l'attente de mon courrier recommandé, j'ai été contraint de quitter l'établissement en présence d'un huissier et l'appui de la gendarmerie.

Aujourd'hui mon affaire est en cour d'appel à Douai. Etant actuellement sans emploi, je m'investi pleinement

pour l'union locale du bassin creillois. Les élections CSE, les difficultés des salariés rencontrés dans leur entreprise, les problématiques des travailleurs sans papier me prennent la majeure partie de mon temps. Petit plaisir du moment, début novembre je me suis présenté chez mon ancien employeur pour lequel la procédure judiciaire est en cours, en qualité de représentant du syndicat afin de négocier le PAP, une nouvelle équipe s'est présentée et a été élue. Malgré la pression, les intimidations, la CGT et les camarades tiennent bon. On ne lâche rien !



## Acharnement antisyndical chez Ondulys Saint-Quentin !

### Le ministère autorise le licenciement d'Alice Gorlier contre 3 avis de l'inspection du travail

En décembre 2018, la direction d'Ondulys-Saint-Quentin a engagé une procédure de licenciement à l'encontre d'Alice, représentante syndicale, élue depuis au CSE. Cette attaque patronale fait suite à 5 assignations au tribunal depuis la création de la section syndicale CGT en janvier 2017 : contestation des 2 mandats, contestation de la représentativité, contestation d'un rapport de CSE, plainte pour injure publique.

En 18 mois, Sandy, Alexandre, Sylvain et Cédric, 4 autres adhérents de la CGT, avec 4 à 10 ans d'ancienneté sans reproche, ont été licenciés.

Dans le cas d'Alice, représentante des salariés (« salariée protégée »), le patron a besoin d'une autorisation de l'inspection du travail. L'inspection du travail la rejette une première fois pour vice de forme. Le patron engage aussitôt une seconde procédure de licenciement. Après enquête, l'inspection du travail refuse d'autoriser le licenciement jugeant le motif fallacieux et la mesure discriminatoire. Acharné contre la syndicaliste, le patron choisit de faire un recours administratif au ministère du travail. La contre-enquête de l'inspection du travail de Lille s'oppose aussi au licenciement. L'inspection du travail de Saint-Quentin rédige un nouveau rapport dans le même

sens. Cela fait donc trois avis de l'inspection du travail sur trois qui rejettent les prétentions du patron d'Ondulys Saint-Quentin !

Le directeur général du Travail, Yves Struillou, directement placé sous l'autorité de la ministre Muriel Pénicaud, vient d'autoriser le licenciement d'Alice Gorlier. Cette décision, injustifiée et inique, va à l'encontre du refus du licenciement par l'inspection du travail. Elle va aussi à l'encontre de l'avis de l'inspecteur mandaté par le ministère suite à ce recours. C'est donc une prise de position de M. Struillou qui va contre l'avis de ses propres services.

Pour la CGT, il s'agit ici d'une décision politique prise au niveau du gouvernement. Elle frappe notre camarade, mais elle vise également l'ensemble de notre organisation syndicale. Avec le départ contraint d'Alice, c'est la purge anti-CGT qui continue à Ondulys Saint-Quentin.

La FILPAC CGT et l'ensemble des syndicats du secteur « papier » apportent leur soutien à Alice et assurent qu'ils prendront toutes les initiatives pour défendre les droits de leur camarade.



# Activités sociales et culturelles

## Livres



Mais qu'est-ce qu'elles veulent encore ? Un salaire égal pour un travail de valeur égale ? Oui ! Mais aussi la fin des violences et de toutes les discriminations. Rien de moins ! Le mouvement pour l'émancipation des femmes prend des visages multiples : lutte pour l'égalité des rémunérations et des carrières, action pour le respect de la dignité et de l'intégrité...

Quelle part y ont prise les syndicats, en particulier la CGT ? En 120 ans d'existence syndicale, les femmes ont, grâce au soutien des cégétistes et malgré les réticences initiales, progressivement conquis le droit au travail, pris des responsabilités et revendiqué l'égalité. Mais cela suffit-il à qualifier ce syndicat de féministe ? Si elle s'affirme désormais comme telle, la CGT en prend-elle vraiment la mesure dans son activité quotidienne ? De son côté, le mouvement des femmes accorde-t-il une place suffisante au travail dans son action ? Comment parvenir à ce que féminisme et mobilisations sociales se nourrissent mutuellement pour changer la société en profondeur ?

Ce livre prend ces questions à bras-le-corps. Les apports de ses trois auteures, de parcours divers et de générations différentes, permettent de comprendre comment mouvement féministe et syndicalisme, qui se sont longtemps regardés avec méfiance, peuvent et doivent aujourd'hui conjuguer leurs efforts. Pour que l'émancipation des femmes devienne, au présent, le combat de toutes et de tous.

*Féministe, la CGT ? Les femmes, leur travail et l'action syndicale de Sophie BINET, Maryse DUMAS, Rachel SILVERA, 192 pages, 17,00 €, Les Éditions de l'Atelier.*



Naissance, travail, santé, retraite... La Sécurité sociale fait tellement partie du quotidien de chacun qu'on oublie l'histoire de sa création et les questions liées à son avenir. Les soins seront-ils encore remboursés correctement demain ? Ne vaut-il pas mieux souscrire à une assurance privée ? Cotiser pour payer la retraite des plus âgés a-t-il encore un sens ? Les professionnels de santé peuvent-ils continuer de « faire plus avec moins » ? Plutôt que

de se contenter de soigner les conséquences du « mal-manger » et du « mal-travail », ne faut-il pas investir en faveur de la prévention dès l'école, dans la cité et au sein des entreprises ?

Ce livre prend ces questions à bras-le-corps. En revenant aux fondamentaux de la Sécurité sociale, il propose des pistes pour que les citoyens se réapproprient cette formidable invention : s'attaquer aux inégalités en termes d'espérance de vie par des actions qui touchent le mal-travail et en utilisant dès à présent les excédents de plus d'un milliard d'euros disponibles dans ce domaine ; créer des maisons du travail et de la santé où les besoins des citoyens seraient écoutés sans être absorbés dans une gestion technocratique de plus en plus mise sous tutelle du seul État ; repenser une politique de santé publique qui conjugue travail et environnement.

En ouvrant le débat sur l'avenir de la Sécurité sociale, ce livre mise sur les capacités de création de tous les acteurs qui font de la santé un enjeu de solidarité et non un objet de profit.

*Pour d'autres jours heureux, La Sécurité sociale de demain, Jean-François Naton, 192 pages - Prix Unitaire: 16,00 €, Les Éditions de l'Atelier.*



Avec *Civilizations*, Laurent Binet renoue avec ses premiers amours, mais dans un registre utopique où les faits historiques sont inversés. En effet l'auteur a eu une idée pour le moins originale : retourner au XVI<sup>e</sup> siècle et imaginer le contraire de ce qui s'est passé : figurez-vous que Christophe Colomb ne découvre pas l'Amérique et qu'au contraire, ce sont les Incas, qui envahissent l'Europe. À

partir de cette hypothèse qu'on pourra trouver à sa guise, farfelue, douteuse, amusante, ou géniale, Binet construit une uchronie, c'est à dire réécrit l'Histoire, en s'abandonnant au vertige délicieux du « et si... ». Et si les Incas avaient capturé Charles Quint !

Avec autant que le tableau d'un monde imaginaire inversé, et la possibilité d'une mondialisation différente, ces pages constituent une formidable fresque des enjeux qui ont bouleversé l'Europe au XVI<sup>e</sup> siècle. Et peut-être bien un miroir de ceux de notre époque. C'est brillant, érudit sans jamais être ennuyeux, épique, instructif et très divertissant.

*Civilizations Laurent Binet, Grasset, 384 pages. 22 € - 15,99 € en numérique.*

## Spectacle

### 1336 (Parole de Fralibs) une aventure sociale

La Comédie de Saint-Étienne / Philippe Durand

Jeu 19 décembre - 20h30 à Amiens

Durée : 1h30

À partir de 14 ans

Limité à 150 spectateurs



Un vibrant hommage au courage et à la pugnacité.

Derrière 1336 se cache le nombre de jours de lutte entre les ouvriers de Fralib et le groupe Unilever. Il a fallu près de quatre ans de lutte contre la multinationale Unilever avant que les ouvriers de Fralib n'arrivent à sauver leur usine et leurs emplois en se lançant dans l'aventure d'une nouvelle expérience d'autogestion.

Pour que l'humain soit au centre de

l'entreprise. 1336 (parole de Fralibs) c'est la rencontre entre Philippe Durand et les ouvriers à Gémenos, dans leur usine, tout près de Marseille, peu de temps avant le lancement de la marque. Ce spectacle a été écrit à partir des interviews menées avec plusieurs d'entre eux.

Dans une langue à la fois colorée et simple, les ouvriers racontent, à travers la voix de Philippe Durand, leur histoire avec Unilever; celle d'ouvriers, attachés à leur travail, à leur usine, à l'humain dans l'entreprise, des ouvriers qui ne veulent pas céder. Respect !

*En partenariat avec le Chainon.*

*Le Safran - Scène conventionnée*

*3 rue Georges Guynemer - 80 080 AMIENS*

*Tél. : 03 22 69 66 00*

*billetterie.safran@amiens-metropole.com*